



## Les structures nationales de formation pour la magistrature

Les structures nationales de formation sont les principaux fournisseurs de la formation judiciaire européenne à l'intention des magistrats. Des écoles proposant de la formation initiale et continue existent dans 17 États membres. Dans d'autres États membres, la formation est organisée par le ministère de la justice, le Conseil de la magistrature ou les services des tribunaux.

Voici de plus amples informations sur les structures de formation judiciaire dans les États membres de l'UE, fournies par les structures elles-mêmes:

- Belgique:  
Depuis février 2008, [l'Institut de formation judiciaire](#) organise des sessions de formation pour les juges, les procureurs, le personnel des tribunaux et d'autres professions de l'ordre judiciaire.
- Bulgarie: fiche d'information sur [l'Institut national de justice](#)
- République: fiche d'information sur [l'Académie judiciaire](#)
- Danemark: fiche d'information sur [l'administration judiciaire](#)
- Allemagne:  
L'[école judiciaire allemande](#) est responsable de la formation continue de tous les magistrats au niveau national.
- Estonie: fiche d'information sur le service de la formation judiciaire de [la Cour suprême](#).
- Irlande:  
L'Institut d'études judiciaires organise des formations, des séminaires et des visites d'étude destinés au personnel judiciaire. Il est rattaché au [service des tribunaux d'Irlande](#).
- Grèce: fiche d'information sur [l'Institut national des magistrats](#)
- Espagne:  
fiche d'information sur [l'Ecole de la magistrature](#)  
fiche d'information sur le [Centre d'études juridiques](#)
- France:  
Fiche d'information sur [l'Ecole nationale de la magistrature](#)  
Fiche d'information sur [l'Ecole nationale des greffes](#)
- Croatie:  
À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, [l'Académie judiciaire](#) de la Croatie fonctionne comme une institution publique dont les objectifs visent notamment à organiser la formation initiale pour les stagiaires dans les organes judiciaires et les candidats aux postes de juges et de procureurs adjoints (programme de l'Ecole nationale pour personnel judiciaire) et à assurer la formation professionnelle continue des juges et procureurs adjoints.
- Italie: fiche d'information sur [l'Ecole de la magistrature](#)
- Chypre: fiche d'information sur [la Cour suprême](#)
- Lettonie:  
Le [Centre de formation judiciaire de Lettonie](#) a été créé pour assurer la formation continue des juges, du personnel des services judiciaires, des huissiers de justice et d'autres professions juridiques.
- Lituanie: fiche d'information sur le [Centre de formation de l'administration nationale de la justice](#)
- Luxembourg:  
Le [ministère de la justice du Luxembourg](#) est chargé de la formation initiale et continue des juges et des procureurs.

- Hongrie:  
Le [Conseil national de la justice](#) est responsable de la formation initiale et continue des juges.  
Le [Parquet général](#) est chargé du centre assurant la formation des procureurs et du personnel des parquets.
- Malte: fiche d'information sur le [Comité d'études judiciaires](#)
- Pays-Bas: fiche d'information sur le [Centre d'études de la justice](#)
- Autriche: fiche d'information sur le service de la formation des juges et des procureurs du [ministère de la justice](#)
- Pologne: fiche d'information sur l'[École nationale judiciaire et du parquet](#)
- Portugal : fiche d'information sur le [Centre d'études judiciaires](#)
- Roumanie: fiche d'information sur l'[Institut national de la magistrature](#)
- Slovénie: fiche d'information sur le centre de formation judiciaire du [ministère de la justice](#)
- Slovaquie:  
L'[Académie judiciaire de la Slovaquie](#) organise la formation initiale et continue des juges, des procureurs et des personnels de greffe.
- Finlande:  
L'unité formation du [ministère de la justice de la Finlande](#) est en charge de l'organisation de la formation du personnel du ministère de la justice et des tribunaux.
- Suède: fiche d'information sur l'[Académie de formation judiciaire des tribunaux suédois](#)

Pour de plus amples informations sur la formation initiale dispensée dans les différents États membres, veuillez consulter le site web du projet «Menu de la justice» en cliquant [ici](#) (les informations sur la formation initiale sont accessibles en sélectionnant «accès à l'autre série de données»).

---

**Cette page est gérée par la Commission européenne. Les informations qui y figurent ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne. Celle-ci décline toute responsabilité vis-à-vis des informations ou des données contenues ou auxquelles il est fait référence dans le présent document. Veuillez consulter l'avis juridique pour connaître les règles de droits d'auteur applicables aux pages européennes.**

Dernière mise à jour: 01/02/2020